



OFFICIEL CLUB

1- But

Permettre aux jeunes joueurs du club d'exercer la fonction d'arbitre ou d'OTM (marque et chrono) pour le compte du club « USOAM-Basket-Ball » lors de rencontres à domicile concernant normalement les catégories Baby, Mini-Poussin(e)s, Poussin(e)s, Benjamin(e)s et Minimes et à titre exceptionnel d'autres catégories.

2- Conditions d'exercice

Etre licencié au club et être accepté par l'entraîneur de l'équipe qui disputera la rencontre.

3- Principe

Chaque fois qu'un « Officiel Club » exerce sa fonction, il bénéficie de points selon le barème suivant :

- Chrono (C) : 2 points
- Marque (M) : 3 points
- 2^{ème} arbitre (A2) : 3 points
- 1^{er} arbitre (A1) : 5 points

4- Récompense

Une récompense financière sera remise officiellement sous forme de chèque « cadeau » et en présence d'un ou des parents.

5- Mode opératoire

5.1 Carte

Une carte sera mise à disposition d'un « Officiel Club » ayant fait la demande, avec l'accord de son entraîneur, au près de Francine GRAVIER, Françoise BOIVIN ou Eric BOIVIN. Cet accord permet de savoir si le jeune a une compétence minimum pour être « Officiel Club ».

Exemple de carte :

USOAM Basket-Ball			<input type="checkbox"/>
		OFFICIEL CLUB	
Nom :		Prénom :	
N° de licence :			
Arbitre	<input type="checkbox"/>	OTM	<input type="checkbox"/>

Le / / / A1, A2 C, M Département N°	Le / / / A1, A2 C, M Département N°	Le / / / A1, A2 C, M Département N°	Le / / / A1, A2 C, M Département N°	Le / / / A1, A2 C, M Département N°
Le / / / A1, A2 C, M Département N°	Le / / / A1, A2 C, M Département N°	Le / / / A1, A2 C, M Département N°	Le / / / A1, A2 C, M Département N°	Le / / / A1, A2 C, M Département N°
Le / / / A1, A2 C, M Département N°	Le / / / A1, A2 C, M Département N°	Le / / / A1, A2 C, M Département N°	Le / / / A1, A2 C, M Département N°	Le / / / A1, A2 C, M Département N°
Le / / / A1, A2 C, M Département N°	Le / / / A1, A2 C, M Département N°	Le / / / A1, A2 C, M Département N°	Le / / / A1, A2 C, M Département N°	Le / / / A1, A2 C, M Département N°



5-2 Exercice de la fonction

Formation : Il est indispensable que le futur « Officiel Club » ait officié « en double » avec un officiel déjà titulaire de la carte lors de compétitions de jeunes.



L' « Officiel Club » remplit le tableau de présence dans le gymnase la semaine qui précède la rencontre.

Au jour et à l'heure prévue (1/4 d'heure avant la rencontre) il se présente à l'entraîneur de l'équipe et lui propose ses « services ».

L'entraîneur donnera, selon les indications de la carte, la fonction qu'il lui semble la meilleure. Par exemple, il pourra privilégier l'arbitrage.

En cas de pluralité d' « Officiel Club », l'entraîneur nommera les officiels aux fonctions qu'il lui semble les mieux adaptées, selon les indications de la carte.

En fin de rencontre, l'entraîneur remplira le verso de la carte (date et référence).

En fin de saison, les cartes seront remises à Francine GRAVIER ou Françoise BOIVIN ou Eric BOIVIN afin de comptabiliser les points obtenus et de préparer les récompenses.

6- Mise en place et Durée

La mise en place démarrera effectivement au 01-01-05 jusqu'à la fin de la saison (fin mai) et reconduite chaque saison.

7- Avenir

A plus long terme, les candidats à des formations OTM ou Arbitrage, dispensés dans le cadre du Comité Départemental, pourront présenter leur carte prouvant ainsi leur intérêt pour la formation demandée.

Le bureau